

ACD : agents chimiques dangereux

Les risques chimiques présents sur les lieux de travail peuvent avoir des effets immédiats sur la santé des salarié.es (allergies, intoxications, brûlures,...) ou différés tels que les cancers.



Les ACD, parlons-en pour mieux se protéger !

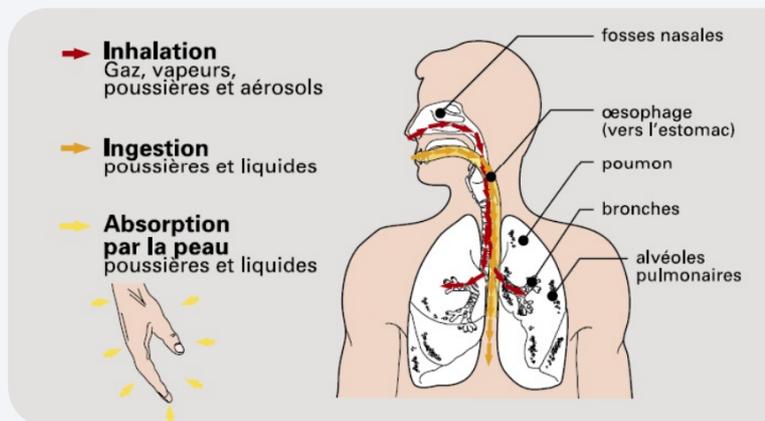
De quoi parle t-on ?

Un agent chimique dangereux est une substance ou mélange de substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement. Il y en a partout : colles, graisses, peintures, détergents, gaz échappements...

Il peut être absorbé par le corps de plusieurs façons :

- **Inhalation**
- **Ingestion**
- **Absorption par la peau**

Les effets des produits chimiques peuvent être à long terme et à court terme.



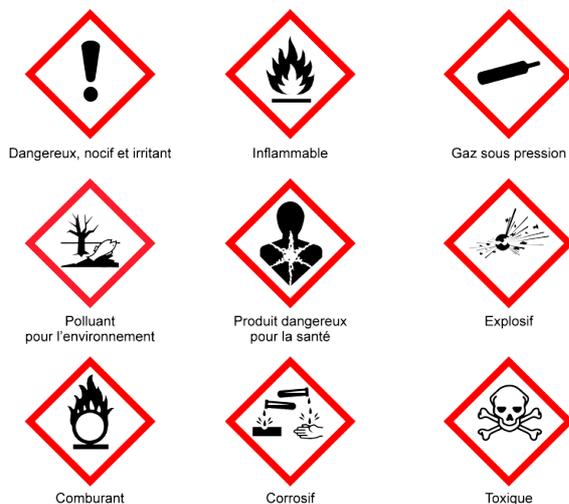
Comment identifier un ACD ?

En lisant l'étiquetage et les fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés et en repérant les symboles ou les phrases de risque.

Y a-t-il des pictogrammes sur l'étiquette ?

Les pictogrammes doivent attirer votre attention. Ils fournissent les renseignements à l'utilisateur : dangers et risques liés au produit, précautions d'usage.

Les pictogrammes doivent attirer votre attention !
Il faut lire les phrases de risque !



SGH02



SGH06



SGH08

PRODUIT

DANGER
Contient du
BRAI DE HOUILLE
XYLÈNE

- H350 Peut provoquer le cancer
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H311 Toxique par contact cutané
- H331 Toxique par inhalation

- P314 Consulter un médecin en cas de malaise
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation

Fabricant DUPONT



Tous les produits chimiques ne sont pas étiquetés (cosmétiques, médicaments...)

Comment se protéger ?



Règles d'hygiène : Se laver les mains

- Avant de manger, boire ou fumer,
- En sortant de la zone d'usage ou de stockage des produits,
- Avant de mettre ou retirer ses EPI,
- Après avoir retiré ses vêtements de travail,
- Limiter le temps passé en zone à risque dès que cela est possible.

Formation et organisation

- Former les salariés exposés aux produits chimiques doivent être formés.
- Exposer le moins longtemps et le moins de salariés possible.
- Signaler les zones

Élimination

Beaucoup de produits ne s'éliminent pas avec les ordures ménagères mais par des filières spécialisées.

Nettoyage

- Par des utilisateurs formés
- Avec du matériel adapté



Équipements de protection

COLLECTIFS

des systèmes en bon état de fonctionnement pour protéger les salariés comme une ventilation, des aspirations, des centrales de dilution...

INDIVIDUELS (EPI)

personnels, à la bonne taille, adaptés, en bon état, stockés dans un endroit propre à distance des produits chimiques.

Stockage

- Dans un endroit propre, ventilé, sans encombrement, protégé de la chaleur, près d'un extincteur adapté.
- Utiliser de bacs de rétention.
- Ne pas empiler les contenants.
- Limiter les stocks.
- Ne pas stocker ensemble des produits incompatibles (ex : les acides loin des bases)
- Mettre en place et respecter d'un affichage.



EN CAS D'URGENCE

- **Mettre la (les) victime(s) en sécurité**
- **Faire appel** aux sauveteurs secouristes du travail et au 15 ou centre antipoison
- **Ne pas faire boire ni manger**
- **Si ingestion** : ne pas faire vomir
- **Si inhalation** : mettre dans un endroit ventilé, demi assis
- **Si projection cutanée ou oculaire** : retirer les lentilles / vêtements et rincer abondamment (douche si possible)
- **Si déversement accidentel** : isoler la zone, épandre des matières inertes absorbante appeler les secours

Nos centres médicaux



Implanté à Bordeaux depuis 1943, le SSSI 33 rayonne aujourd'hui sur la métropole bordelaise et une grande partie de la Gironde avec 8 centres de proximité de part et d'autre de la Garonne.

Siège social et médical

SSSI 33 Bordeaux/Wilson

262-264 Bd du Président Wilson
33 001 Bordeaux cedex
T. 05 56 44 10 33 | contact@ssti33.fr

Centre annexe

Arès

29 Avenue de la plage
33 740 ARES

Nos centres

SSSI 33 Bègles

5 rue Grousset
33 130 Bègles
T. 05 56 49 26 45

SSSI 33 Bordeaux/Pey-Berland

Résidence Pey-Berland
16 rue Beaubadat
33 000 Bordeaux
T. 05 56 81 86 60

SSSI 33 Cenon

37 Avenue René Cassagne
33 150 Cenon
T. 05 56 32 90 51

SSSI 33 La Teste

47 rue Lagrua
Parc Agora - bâtiment B
33 260 La Teste
T. 05 57 52 22 62

SSSI 33 Mérignac

151 Avenue de la Libération
33 700 Mérignac
T. 05 56 97 59 73

SSSI 33 Pessac

Rue Walter Scott
33 600 Pessac
T. 05 47 50 06 32

SSSI 33 Pugnac

137 Impasse Le Grillet
33 710 Pugnac
T. 05 24 06 20 00

